

Le 14 décembre 2009,

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 10 décembre 2009 à 18 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Pascale BERNE, Mrs Jean-Jacques CARTAILLER, Philippe CONNIL et Jérémy SABLIER.

Procurations : Mle Aurélie LIONNET à Mr Serge DEFOY,
Mle Marion LUSA à Mr Hervé LUSA.

Secrétaire de séance : Mme Pascale MALLET.

1 - Rajouts à l'ordre du jour :

- Remplacement DANIS Marie-Rose
- Choix société pour défaillance entreprise DELEUZE (lot n° 1 marché de travaux des Micocouliers 3)
- Choix société pour bornage et relevé topographique chemin du Carreirol et chemin du Lavoir

Point après point et à l'unanimité les conseillers municipaux acceptent de rajouter ces trois points à l'ordre du jour de la présente séance.

2 - Création d'un CDD :

Madame le Maire explique à l'assemblée que Mme DANIS M-Rose est en arrêt de travail du 10 au 21 décembre 2009, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement et de recruter une personne en CDD. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste en CDD du 11 au 18 décembre 2009 pour une durée totale de 50 heures.

3 - Choix société pour réaliser les travaux suite à la défaillance de l'entreprise DELEUZE :

Monsieur GAUTRIAUD informe que la Cave a donné son accord pour prendre en charge les travaux de nettoyage du fossé; la commune retirera donc sa plainte quand ces travaux seront effectivement réalisés.

Madame Pascale BERNE participe à la séance à ce moment.

Monsieur Philippe CONNIL participe à la séance à ce moment.

Madame le Maire donne les résultats de la consultation lancée dans le cadre de la défaillance de l'entreprise DELEUZE pour le parachèvement des travaux du lot n°1 du lotissement les Micocouliers 3. Ces travaux consistent en la reprise du fond du bassin de rétention et la reprise du fond du fossé enroché. Malgré plusieurs relances du maître d'œuvre et de la commune, ces travaux restent inachevés à ce jour.

Ces devis s'élèvent à :

- | | | | |
|------------------------|----------------|------|-----------------|
| - Entreprise CARMINATI | 3.710,00 € HT | soit | 4.437,16 € TTC |
| - Société AXIMA | 4.520,00 € HT | soit | 5.405,92 € TTC |
| - Société MIALON | 12.677,75 € HT | soit | 15.162,59 € TTC |

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de confier le parachèvement des travaux du lot n° 1 du lotissement des Micocouliers 3 suite à la défaillance de l'entreprise DELEUZE à l'entreprise CARMINATI,
- le montant de ces travaux 3.710,00 € HT soit 4.437,16 € TTC sera déduit de la retenue de garantie,
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire de mener à bien ce dossier.

4 – Choix société pour bornage et relevé topographique chemin du Carreirol et chemin du Lavoir :

Monsieur GAUTRIAUD informe l'assemblée que ces chemins se situant en zone urbanisée du PLU doivent être retracés, un bornage et un relevé topographique s'avèrent nécessaires. La consultation laisse apparaître les tarifs suivants :

SCP DANIS-REPELLIN	5.324,75 € HT soit 6.368,40 € TTC
B3R CEAUR	1.940,00 € HT soit 2.320,24 € TTC
EURL Cabinet BAUD Jean-Claude	3.250,00 € HT soit 3887,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la proposition de la société B3R CEAUR et charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier.

5 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2008 :

Madame le Maire rappelle que le CGCT impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal : adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2008 de la commune de St Hilaire d'Ozilhan. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

6 – Achat bon cadeau pour départ à la retraite de Mme Anne-Marie MICHEL :

Madame le Maire propose aux membres présents de remettre un bon cadeau à Mme Anne-Marie MICHEL à l'occasion de son départ à la retraite.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité, décide l'achat et le don d'un bon cadeau (Agence Selectour Uzès) d'un montant de 500 € au profit de Mme Anne-Marie MICHEL, charge Madame le Maire de mener à bien cette opération.

7 – Ouverture de crédits sur budget 2009 de la commune (opérations d'ordre) :

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'instruction M14 prévoit que les sommes inscrites au compte 2031 "frais d'études" doivent être, à terme, soldées et faire l'objet d'un transfert au compte 21 (opération d'ordre non budgétaire). Cela concerne un mandat d'un montant de 1.435,20 € en 2004 (SAFEGE CETIIS) et un mandat de 3.946,80 € en 2005 (B3R).

Elle propose donc de faire les ouvertures de crédits suivantes sur le budget 2009 de la commune et ainsi de pouvoir solder ces mandats :

2151 (D)	Réseaux de voirie	5.382,00 €
2031 (R)	Frais d'études	5.382,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les ouvertures de crédits sur le budget 2009 de la commune telles que mentionnées ci-dessus.

8 – Questions diverses :

Madame le Maire annonce que Mme DANIS a accepté une des trois propositions d'horaires à compter du 1^{er} janvier 2010 tout en demandant une modification qui lui sera acceptée. Pour les problèmes rencontrés dans l'exécution de certaines tâches, les solutions seront apportées.

Madame LAFFON informe que l'accueil des nouveaux arrivants se poursuit, sur 3 semaines 22 familles ont été reçues. Dans l'ensemble, ces familles sont contentes d'habiter St Hilaire, mais elles signalent un problème de circulation et de vitesse des véhicules traversant le village. Lors de cet accueil les élus expliquent les projets de travaux à l'école ainsi que la création d'une aire de jeux pour les enfants.

La nouvelle consultation pour la création de l'aire de jeux vient d'être lancée.

Informations données par Monsieur GAUTRIAUD :

* Une réunion a eu lieu pour réfléchir au dossier à présenter pour la répartition du produit des amendes de police. Les projets retenus sont : l'aménagement du carrefour de la Sabatière, l'installation de bornes au Conquet, l'installation de panneaux de sens interdit, divers marquages au sol.

* Travaux de voirie 2009 : le montant s'élève à 150.000 € et après renseignements il n'est pas intéressant de demander un financement DGE (plafonné à 38.000 €). Il vaut mieux, dans ce cas, présenter le dossier de création de trottoirs avenue Paul Blisson.

* Travaux d'enfouissement des réseaux Vieux Village : la réception a eu lieu le 8/12. Il reste des goulottes (France Telecom) à reprendre, un siphon à placer.

* Travaux d'électricité dans l'horloge : la consultation a été lancée.

* Travaux de maçonnerie dans l'horloge : la consultation va être lancée.

* Devis pour mise en sécurité Moulin d'Aure 400 € HT, l'accord sera donné.

* Rénovation du lavoir : l'architecte mandaté par la Communauté de Communes est passée; le conseil souhaite que les noms inscrits sur les parefeuilles du toit soient conservés.

Monsieur BORRAS informe qu'il a reçu les devis de menuiserie pour la pose de 2 portes coupe-feux à l'étage de l'école, discussion sur l'utilité d'installer ces portes coupe-feux si des travaux d'aménagement classe sont réalisés l'été prochain. Au vu du devis pour la réalisation d'étagères il serait préférable d'acheter plutôt des étagères métalliques.

Madame BERNE informe qu'un boucher traiteur pourrait venir le mercredi matin de 9 h à 11 h à partir du 6 janvier prochain. Le conseil municipal donne son accord. Suit une discussion pour prévoir un branchement électrique extérieur pour les commerçants qui viennent au marché. Elle informe également que le nouveau DGS de la communauté de communes a été recruté, il s'agit de Mr Guilhem QUAIREL, il prendra ses fonctions en février.

Madame MALLET informe que la distribution des colis de Noël aux personnes âgées se fera le 12 décembre.

Madame LAFFON informe qu'un RDV a lieu le 11/12 avec Mme RICHARD et Mr BASTIDE à propos de leur projet avenue Paul Blisson.

Monsieur DEFOY explique qu'un projet de columbarium est à l'étude.

Monsieur GAUTRIAUD annonce que, pour l'instant, 13 entreprises sur 37 ont répondu au projet de micro signalétique. Le coût serait de l'ordre de 100 €/latte ou 150 € si latte double face. Reste à définir les lieux d'emplacement, la mise en place est prévue pour le printemps. Suite au courrier adressé, les panneaux publicitaires illégaux sont en cours d'être retirés. Il fait également le compte-rendu de la commission "aménagement du territoire" : ramassage par bus pour se rendre au marché d'Uzès, le SIG débutera en janvier-février. Réunion du SPANC: l'analyse de toutes les installations d'assainissement individuel se fera sur 3 ans. Madame le Maire précise que la déclaration des puits et forages est possible jusqu'à la fin de l'année.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 20 h 45.